L'avancement du PLU (Plan Local d'Urbanisme)



L'enquête publique du PLU communal aura lieu au mois de mars 2017. Tous les habitants sont invités à y participer. Un commissaire enquêteur sera présent en mairie selon un calendrier qui vous sera communiqué prochainement. Le commissaire enquêteur répondra à vos questions et prendra en compte vos remarques.

Vie de l'école

Les effectifs de notre école communale sont en baisse régulière depuis plusieurs années. Le départ de 12 élèves de CM2 vers le collège crée une difficulté que les services de l'Académie n'ont pas mangué de nous signaler. Dans le courant du mois de février l'Inspection académique nous informera des suites qu'elle donnera à cette situation. Dès à présent, les élus et les parents d'élèves sont prêts à défendre l'école dans son organisation actuelle, à savoir le maintien des trois classes.

Yville en « scène »

Les illuminations qui brilleront de mille lumières jusqu'au 15 janvier plaisent aux parents et ravissent les enfants. Cette année le nombre de motifs a été augmenté, il y en a deux maintenant sur le secteur du bac et trois sur la route des Sablons. Les retours des habitants sont positifs et je ne peux que m'en réjouir.



Le mot du Maire

Depuis plusieurs années, le Conseil Municipal, avait la volonté de sécuriser l'accès de l'école devant la mairie. Du temps et de la réflexion auront été nécessaires pour arriver à ce qui semble aujourd'hui une évidence : un plateau surélevé. L'ouvrage réalisé cet été sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la Métropole répond aux objectifs souhaités : une baisse de la vitesse des véhicules, la sécurisation des enfants sortant de l'école et l'amélioration du stationnement des véhicules des parents d'élèves. C'est le deuxième gros chantier après le cheminement de la route des Salons réalisé l'année dernière par la Métropole Rouen Normandie depuis la prise de la compétence voirie en janvier 2015. Je remercie les services de la métropole pour leur compétence et leur professionnalisme dans la réalisation de cet ouvrage.



Je termine ce mot du maire en vous souhaitant à tous une très bonne année 2017 faite de bonheur, de santé, de réussites et une bien meilleure année que celle qui vient de se terminer qui a été marquée par des événements d'une exceptionnelle violence que l'on ne veut plus

Je vous donne rendez-vous le samedi 7 janvier à 11 h à la salle polyvalente pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Le Maire François Le Gallo

Sommaire

p. 1 : Le mot du Maire - L'avancement du PLU - Vie de l'école - Yville sur « scène » — p. 2-3 : Comptes rendus du conseil municipal - Vie de la commune — p. 4-5-6-7 : Vie de la commune - Travaux dans la commune - Images de la vie de la commune - Informations — p. 8 : Informations - À vos agendas - État civil.

Conseil Municipal:

Comptes rendus et délibérations prises

Séance du 21 septembre 2016

• Vote de l'arrêté du PLU

La commune ne disposant pas jusqu'à lors de document d'urbanisme, elle a prescrit la procédure d'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) par délibération en date du 22 juin 2011, avec les objectifs suivants :

- Préserver l'environnement et le cadre de vie de la commune.
- Maîtriser l'urbanisme : développer et favoriser le logement locatif dans le secteur du village tout en maintenant la ruralité de la commune.
- Protéger l'agriculture : maintenir les exploitations agricoles, protéger les zones humides et les secteurs arborés.
- Maintenir les zones d'activités : maintenir l'activité minière et industrielle.
- Améliorer le tourisme et favoriser le développement du loisir (voile, pêche, randonnée...)

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole est compétente en matière de Plan local d'Urbanisme et documents en tenant lieu. Dans l'attente du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Métropole, celle-ci peut mener à terme les procédures engagées avant la prise de compétence. Ainsi, par délibération en date du 18 février 2015, la commune a sollicité la Métropole afin de poursuivre et achever la procédure d'élaboration du PLU qu'elle avait préalablement engagée.

La présente délibération vise à donner un avis favorable sur le projet de PLU préalablement à son arrêt par le conseil métropolitain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable sur le projet de PLU, préalablement à son arrêt en Conseil Métropolitain.

• Retrait de la Métropole du SDE 76

Il est proposé d'accepter le retrait du SDE76 - sous réserve du retrait effectif de la Métropole du SDE76 - et de demander à Madame la préfète le retrait de notre commune du SDE76.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76. Sous réserve du retrait effectif de la Métropole du SDE76, de demander le retrait de notre commune du SDE76 dans les conditions fixées par l'article 5211-19 du CGCT (code général des collectivités territoriales).

Approbation et autorisation de signature du procès-verbal relatif au transfert des biens et installations à la Métropole Rouen Normandie

Le procès-verbal établi met à la disposition de la Métropole, l'ensemble des équipements, matériels et ouvrages nécessaires à l'exercice de ses compétences et constate le transfert de propriété opéré depuis le 09 février 2016 par l'effet de l'article L-5217-5 du code général des collectivités territoriales. Le Conseil municipal décide d'approuver le procès-verbal de transfert et d'autoriser le Maire à le signer.

• Approbation du rapport du la CLETC

Le Maire fait part des décisions et du rapport de la CLETC en date du 25 mai 2016. En raison du reversement des décisions de la taxe d'aménagement à hauteur de 30 % en 2016 (puis 30 %, 60 %, 80 % et 100 %), le montant définitif en 2016 à percevoir au titre de l'attribution de compensation est arrêté à la somme de 13 380 €.

- Approbation du Conseil municipal pour la reconduction de la convention piscine pour l'école d'Yville avec la ville de Petit-Couronne au titre de l'année 2016-2017
- Approbation du Conseil Municipal pour la création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

Décisions modificatives

Suite à la réception du certificat de remise de travaux par le Syndicat d'Électrification76 concernant l'achèvement des travaux de la 23e tranche d'éclairage public (programme 2012) il y a eu lieu de procéder à l'intégration dans l'actif communal :

Chapitre	Section d'investissement	Article	Dépenses	Recettes
041	Dépense	21534	Solde travaux 23e tranche EP	13 559€
041	Recette	238	Solde travaux 23° tranche EP	13 559€
13	Dépense	13251	Solde travaux 23° tranche EP	392€
23	Recette	238	Solde travaux 23e tranche EP	392€

Points divers

- Informations sur la rentrée scolaire

L'effectif pour l'année scolaire 2016-2017 est de 56 élèves dont 17 en maternelle, 18 en Cours Préparatoire/Cours élémentaire et 21 en Cours Moyen. L'effectif est stable, il y a eu 7 départs eu collège et 8 nouveaux arrivants.

- Activités périscolaires

Elles ont repris sur les mêmes bases que l'année précédente. Une animatrice pour les maternelles et les classes élémentaires. Les élèves sont répartis entre deux animatrices. La nouveauté est un « groupes interâges » dont le but est de favoriser l'entraide et la solidarité.

Séance du 8 décembre 2016

Révision des tarifs communaux 2017

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs communaux pour l'année 2017.

- Cantine scolaire

Repas demi-pension : $2.58 \in$ Repas occasionnel : $3.39 \in$ Repas personne adulte : $3.86 \in$

- Garderie périscolaire

2.27 € l'heure et 1.14 € la demi-heure

2.27 € de 16 h 30 à 17 h (le goûter est compris dans

le tarif)

Conseil Municipal:

Comptes rendus et délibérations prises

Réduction de 50% des tarifs pour les enfants du personnel communal soit $1.14 \in l'$ heure et $0.57 \in la$ demi-heure.

- Lac de pêche : 200 €/an pour les 3 lacs communaux
- Cimetière : tarifs des concessions et de l'espace cinéraire

Tarifs	Tombe terrain 2 m²	Cavurne	Case columbarium	Taxe 2º & 3º urne
Concession				
15 ans	130 €	575 €	475 €	30 €
Concession				30 €
30 ans	150 €	1150 €	950 €	
Concession				
50 ans	220 €			

- Tarifs salle polyvalente

	Habitant d'Yville	Hors commune	
Location 1 soirée	190 €	370 €	
Location 1 week-end	315 €	580 €	
Caution	500 €		
Location estrades	25 €		

- Approbation du Conseil municipal pour l'autorisation d'engagement des dépenses pour l'année 2017
- Approbation du Conseil Municipal suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège de Duclair pour une convention de liquidation portant sur la répartition de l'actif et du passif entre les communs membres
- Application de la règle « zéro phyto » pour la commune

Compte tenu de l'application de la loi interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires dans les communes à partir du 1er janvier 2017, le Conseil municipal décide à l'unanimité de s'inscrire dans la démarche d'accompagnement proposée par la Métropole Rouen Normandie.

- Approbation pour un contrat de louage du bâtiment préfabriqué (chemin de l'église) à monsieur Pescheux pour une durée de 12 mois
- Approbation du Conseil municipal pour la vente de matériel communal usagé

Il est proposé que la mise en vente soit déposée sur un site internet spécialisé pour les collectivités territoriales pendant 3 semaines. Au-delà, le matériel sera mis à la déchetterie.

- Approbation du Conseil municipal pour la prorogation du contrat CDD de l'adjoint technique puis transformation du contrat dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE-CUI) »
- Reprise d'extraction par les Carrières CBN au lieudit « Commune Pâtures »

Points divers

- Limitation de la vitesse

Conformément à la demande du Conseil municipal, le Maire informe qu'il a signé un arrêté limitant la vitesse à 70 km/h sur la RD265 d'une part ainsi que la pose d'un panneau « stop » rue du Vivier et Chemin de l'Église.

- Remotorisation du bac 21 de Duclair Les travaux de remotorisations du bac sont reportés.

Vie de la commune

Tri sélectif: du nouveau dans les bacs

À partir de 2017, le tri sélectif devient plus simple. Dans votre poubelle jaune, celle du tri, vous pourrez désormais y mettre tous les emballages en plastique (barquettes, sacs, boîtes, pots) et aussi ceux en métal (couvercles, opercules, capsules, boîtes). Ce nouveau tri, initié par le SMEDAR, a pour but de doubler le recyclage des emballages en plastique pour atteindre les 50 %.

Pour vous guider tout au long de l'année, vous allez recevoir dans vos boîtes aux lettres le calendrier des collectes 2017 et le rappel des consignes de tri au verso.

Un petit rappel à tous : après le passage du camion de ramassage des déchets, ne laissez pas vos bacs sur la voie publique, ou à la limite entre la voie publique et votre propriété, mais rentrez-les chez vous.

Message important !



Vie de la commune



Collecte des déchets d'amiante Depuis novembre 2016, la propose Métropole une

prestation pour la collecte de l'amiante lié (c'est-à-dire inclus à d'autres matériaux comme le ciment auprès des particuliers). Cette collecte est une activité très réglementée qui nécessite des dispositions particulières.

La procédure est la suivante : il

faut prendre contact avec la Métropole soit via le numéro vert 0 800 02 10 21, soit via le site internet : http://www.metropole-rouen-normandie.fr/dechetsdans-la-metropole Pour l'évacuation des déchets d'amiante, un rendez-vous sur le lieu où se trouvent les déchets est alors fixé.

Sur place, un agent de la Métropole évalue la quantité de déchets d'amiante, fournit les « big-bags » nécessaires (seuls les sacs spécifiques fournis par la Métropole sont acceptés et remis à titre payant), fixe un rendez-vous pour le dépôt dans un site identifié et explique les consignes d'emballage, de transport et de dépôt.



À votre arrivée sur le site de dépôt, un gardien vous accueille et vérifie la conformité de votre chargement. Le site actuel est le Centre Technique des Collectes de la Métropole situé Chemin de Bord à Petit-Quevilly.

Travaux dans la commune

Travaux au cimetière

Le portail situé à l'entrée de l'impasse Saint-Louis a été posé début octobre. Fabriqué sur le modèle des deux barrières du cimetière, il a été réalisé par l'entreprise Vastel de Bourneville.

Les Pompes Funèbres Hélie, de Bourg-Achard ont procédé courant septembre à l'enlèvement des sépultures sans concession.





Réparation de la toiture de l'église Saint-Léger

La toiture de l'église a bénéficié de quelques réparations avec le changement d'ardoises, notamment sur le clocher, ce qui a nécessité l'usage d'une nacelle de grande capacité. Ces travaux avaient principalement pour objectif de remédier à des infiltrations d'eau.

Autres travaux réalisés durant l'année 2016

- Réfection de la toiture de la cantine scolaire
- Rénovation des regards de visite sur fossé principal
- Remplacement de 6 fenêtres à la Mairie
- Travaux de peinture et revêtement de sol du secrétariat et du bureau du Maire
- Livraison de la balaveuse « Rabaud »
- Mise en sécurité du fossé dit Mme Lafosse
- Passage à l'énergie gaz à la Mairie et changement de la chaudière
- Travaux d'enlèvement de sépultures au cimetière
- Réparation de la couverture de l'église
- Remplacement du Portail sud du cimetière

Reste à réaliser

- Travaux de peinture et de revêtement du sol, hall de la mairie et de la salle du conseil municipal
- Réfection des toilettes mairie (prise en compte de l'accessibilité aux personnes handicapées)
- Remplacement des portes de la mairie
- Construction d'un préau neuf sur les tables près des jeux publics (plaine de jeux)



Images de la vie de la commune



Dans le cadre du festival « Normandie impressionniste », un Concert exceptionnel « Portraits illustrés en musique » a été organisé le 10 juillet à la salle polyvalente.



Fête de la Saint-Louis Feu d'artifice musical au Château Un spectacle Inoubliable offert par l'ensemble de l'équipe du Comité des fêtes. Encore un grand merci à eux et à monsieur et madame Walker pour la mise à disposition du parc du Château.





Foire à tout et exposition de véhicules anciens Exposition de véhicules anciens

Restauration sur place





Commémoration du 11 novembre





Marché de Noël

Fidèle à la tradition, les arts décoratifs et les arts de la table étaient au rendez-vous pour nous faire rêver



Travaux réalisés par les enfants de l'école primaire

Repas de Noël des enfants de l'école

Préparé et animé par le personnel de l'école





Goûter de Noël des Anciens et distribution du colis de Noël offert par le CCAS

Les enfants de l'école ont animé cette manifestation en chantant quelques-unes de leurs mélodies.



Spectacle de Noël pour les enfants de l'école Le Père Noël distribue les cadeaux



Informations...



Recensement de la population : résultats

Une enquête de recensement de la population s'est déroulée dans notre commune en janvier-février 2016. Les résultats viennent d'être officialisés par l'INSEE: Yville compte désormais 480 habitants au total, dont une population municipale de 475 et une population comptée à part de 5. Pour rappel, la population totale en 2013 était de 484 habitants, dont une population municipale de 477.

Charitons d'Yville-sur-Seine : un nouveau bureau



L'assemblée générale des Frères de la Charité d'Yville s'est déroulée en septembre 2016.

Après l'examen du bilan financier des années 2015 et 2016, a été procédé à l'élection des nouveaux responsables de l'association : Frédéric Lagorce devient Maître de Charité, Stéphane Harlet est le Prévost (suppléant) et Raymond Martin le Trésorier.

La passation de chaperon se fera en début de cette année 2017.

Accueil de loisirs pour les 3-11 ans de la Presqu'île

L'accueil de loisirs organisé en partenariat avec les communes d'Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine, Yville-sur-Seine ainsi que la Maison des Jeunes et de la Culture de Duclair se déroule durant les petites vacances scolaires.

L'accueil des enfants est possible dès l'âge de 3 ans durant la première semaine des vacances scolaires sur la commune de Bardouville de 8 h 30 à 17 h 30. Il y a une possibilité d'accueil supplémentaire : le matin de 7 h 30-8 h 30 et le soir de 17 h 30-18 h 30.

L'équipe d'animation n'est jamais à court d'imagination. À chaque session, les enfants découvrent des thèmes et des décors différents construits autour d'une histoire servant de fil conducteur, ceci afin de les transporter dans un monde divertissant.

Des plaquettes explicatives sont distribuées dans les écoles.

Une réunion d'information et d'inscription a lieu avant les vacances à la mairie de Bardouville. Toutefois, il est possible de s'inscrire auprès de votre mairie, de celle de Bardouville ainsi qu'à la MJC de Duclair.



Le tarif pour les enfants de la commune d'Yville Sur Seine est en fonction du quotient familial des familles, il va de $3.80 \in \grave{a}$ $9.40 \in maximum$ pour la journée. Il y a un supplément repas de $2.90 \in (tarif\ 2016)$.

Voici les dates des prochaines aventures 2017 :

- Du lundi 13 au vendredi 17 février
- Du lundi 10 au vendredi 14 Avril
- Du lundi 23 au vendredi 27 octobre

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Michèle Briche, directrice de l'accueil de loisirs au 06.25.12.17.04

Adresse postale : OMJC Duclair 17 rue du 19 Mars

1962 76480 Duclair

Téléphone: 02.35.37.56.80

Adresse mail : contact@mjcduclair.fr

Site web: www.mjc-duclair.fr

École d'Yville-sur-Seine : parents d'élèves

Les délégués de parents d'élèves ont été élus en début d'année scolaire. En tant que parents d'enfants scolarisés à l'école d'Yville, n'hésitez pas à vous mettre en contact avec vos représentants. Cette année, vos délégués sont : Audrey et Max Ernst, Jessica Feuillolay, Gaëlle Langlois, Stéphanie Lebrun et Cathy Vaslin-Lejeune.

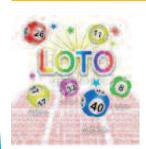
Le saviez-vous? Marché dominical sur la Presqu'île

Chaque dimanche matin, été comme hiver, à Anneville, se tient un marché où l'on trouve fruits et légumes, charcuterie artisanale, fromages et fleurs.

Ce marché de la presqu'île qui rencontre un vif succès ne semble pas être connu de tous les Yvillais. C'est aussi un lieu de convivialité où l'on rencontre nos amis des communes voisines. Laissez-vous tenter!



Informations...



Que se passe-t-il aux alentours de la Presqu'île? Loto au profit des enfants malgaches.

Les membres de l'association Presqu'Ile Madagascar organisent le 4 mars 2017 leur 40e Loto au profit du centre social de Tanjombato à Madagascar, il aura lieu cette année à la salle polyvalente de Bardouville.

Comme d'habitude, de nombreux lots attractifs seront proposés et les bénéfices de ce loto seront envoyés au dispensaire dirigé par Sœur Marie-Annick Labrousse.

TELETHON 📜

Téléthon de la Presqu'île

Le 14° Téléthon de la Presqu'île a encore rencontré un grand succès : 9 457 euros ont été récoltés au profit de l'AFM. Cette année, a eu lieu un loto commun de toutes les communes de la Presqu'île. Dès le vendredi, les enfants des écoles primaires des environs ont couru tous ensemble en solidarité avec les enfants malades.

À vos agendas...

7 janvier : vœux du Maire à 11 h à la salle polyvalente

18 février : repas dansant organisé par le Comité des fêtes

12 mars : loto organisé par la Full Dance

9 avril : stage de gym ouvert à tous

22 et 23 avril : salon du tissage

23 avril : concours de pêche organisé par le Club de pêche

21 juin : Fête de la musique

24 juin : démonstration Full Dance pour les enfants

État civil

Naissance:

Marina Mennemare - le 5 janvier 2016 Elliot Vogel - le 17 février 2016 Maud Quesnel - le 7 juin 2016 Margot Giuliani - le 17 juillet 2016 Ethan Levasseur - le 17 octobre 2016

Décès :

Robert Decaux le 28 septembre 2016



Directeur de la publication : François Le Gallo Rédaction : Nadine Bienfait-Loisel, François Le Gallo, Guillaume Vastel Crédits photos : Nadine Bienfait-Loisel, François Le Gallo, Guillaume Vastel Conception et impression : Copie Plus à Rouen Copyright: Mairie d'Yville-sur-Seine